

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité du Valenciennois

Par arrêté n° 00051 en date du 11 juillet 2025, le Président du **Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)** a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan de Mobilité (PDM) du Valenciennois, pour une durée de 31 jours calendaires, à savoir **du lundi 4 août 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 3 septembre 2025 à 16h30** afin de recueillir les observations et propositions du public.

Le SIMOUV est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité du territoire. À ce titre, il est chargé d'organiser les modalités de déplacement dans une logique de cohérence territoriale, d'accessibilité et de transition écologique. Le PDM est le document de planification stratégique de la politique de mobilité à l'échelle intercommunale détermine les grandes orientations pour la période 2025-2035, en matière de transport collectif, de mobilités actives, d'intermodalité, de circulation et de stationnement.

À ce titre, un dossier d'enquête publique composé des pièces suivantes est mis à disposition du public :

- Le projet arrêté de Plan de Mobilité du Valenciennois, constitué :
 - Des trois tomes suivants: Le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions,
 - De son annexe accessibilité,
 - D'un rapport environnemental décliné en cinq tomes: Résumé non technique, état initial de l'environnement, justification des choix au regard de l'environnement, analyse des incidences, indicateurs;
- La délibération du Comité Syndical du SIMOUV en date du 4 février 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité du Valenciennois;
- La synthèse des contributions établies par le public lors de la phase de concertation publique et les modalités de prises en compte de ces dernières;
- Les avis émis par les personnes publiques associées et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur le projet arrêté de PDM;
- La réponse du SIMOUV à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale;
- La décision du Tribunal Administratif de Lille du 8 juillet 2025 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Enquête;
- L'arrêté portant ouverture et définition des modalités de l'enquête publique.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Par décision n°E25000094 / 59 en date du 8 juillet 2025, le Tribunal Administratif de Lille a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

PRÉSIDENT

- Monsieur Francis LECLAIRE.

MEMBRES TITULAIRES

- Madame Josiane BROUET ;
- Monsieur Charles ADRIAN ;
- Monsieur Maurice NAYE ;
- Monsieur Patrick CHLEBOWSKI.

MEMBRE SUPPLÉANT

- Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES.

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plan-de-mobilite-valenciennois>
- Sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, au siège du SIMOUV situé 540 rue du Président Lécuyer, 59 880 Saint-Saulve, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plan-de-mobilite-valenciennois>
- Sur les registres papier disponibles dans chaque lieu d'enquête tenus à disposition du public :
 - **au siège** du SIMOUV (540 rue du Président Lécuyer - 59880 SAINT-SAULVE) ;
 - **en Mairie de Valenciennes** (Hôtel de Ville - Place d'Armes - 59300 VALENCIENNES) ;
 - **en Mairie de Wallers-Arenberg** (Hôtel de Ville - Rue Marcel-Danna - 59135 WALLERS-ARENBERG) ;
 - **en Mairie de Denain** (Hôtel de Ville - 120 rue de Villars - 59220 DENAIN) ;
 - **en Mairie de Saint-Amand-les-Eaux** (Hôtel de Ville - 65 Grand' Place - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX) ;
 - **en Mairie de Condé-sur-l'Escaut** (Hôtel de Ville - 1 place Pierre-Delcourt - 59163 CONDÉ-SUR-L'ESCAUT).
- Par voie postale au siège du SIMOUV à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la commission d'enquête – projet de PDM du Valenciennois – SIMOUV, 540 rue du Président Lécuyer, 59880 Saint-Saulve
- Par courriel à : plan-de-mobilite-valenciennois@mail.registre-numerique.fr

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux de permanences et aux horaires suivants :

- **Mairie de Valenciennes** (Hôtel de Ville - Place d'Armes – 59300 VALENCIENNES) : Lundi 4 août de 9h00 à 12h00, mardi 5 août de 13h30 à 16h30, lundi 18 août de 13h30 à 16h30, jeudi 21 août de 13h30 à 16h30, jeudi 28 août de 13h30 à 16h30, mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30 ;
- **Mairie de Wallers-Arenberg** (Hôtel de Ville - Rue Marcel-Danna – 59135 WALLERS-ARENBERG) : Lundi 4 août de 13h30 à 16h30, mercredi 6 août de 13h30 à 16h30, mardi 12 août de 13h30 à 16h30, mardi 19 août de 13h30 à 16h30, vendredi 29 août de 13h30 à 16h30, mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30 ;
- **Mairie de Denain** (Hôtel de Ville - 120 rue de Villars – 59220 DENAIN) : Lundi 4 août de 9h00 à 12h00, jeudi 7 août de 13h30 à 16h30, mercredi 13 août de 13h30 à 16h30, mercredi 20 août de 13h30 à 16h30, lundi 25 août de 13h30 à 16h30, mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30 ;
- **Mairie de Saint-Amand-les-Eaux** (Hôtel de Ville - 65 Grand' place - 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX) : Lundi 4 août de 9h00 à 12h00, lundi 11 août de 13h30 à 16h30, vendredi 22 août de 13h30 à 16h30, mercredi 27 août de 13h30 à 16h30, mardi 2 septembre de 13h30 à 16h30, mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30 ;
- **Mairie de Condé-sur-l'Escaut** (Hôtel de Ville - 1 place Pierre-Delcourt - 59163 CONDÉ-SUR-L'ESCAUT) : Lundi 4 août de 9h00 à 12h00, vendredi 8 août de 13h30 à 16h30, jeudi 14 août de 13h30 à 16h30, mardi 26 août de 13h30 à 16h30, lundi 1^{er} septembre de 13h30 à 16h30, mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30.

La personne responsable du projet de PDM du Valenciennois est Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV.

Pour toute information complémentaire, le public peut contacter le SIMOUV : par courrier à l'adresse du siège (540 rue du Président Lécuyer – 59880 SAINT-SAULVE) ou par courriel (contact@simouv.fr).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du SIMOUV et sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/plan-de-mobilite-valenciennois>). Le projet de PDM du Valenciennois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera soumis au Comité Syndical pour approbation. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.